

noms. Ils étaient renouvelés tous les ans, mais pouvaient être réélus ; car nous voyons revenir souvent les noms de Jean Pipier, Jean Chardon, Benoît Ponchon et Jean Pictre. C'étaient, à n'en pas douter, les principaux habitants de l'époque.

A la suite de la répartition de l'impôt, nous trouvons l'emploi des deniers qui en provenaient. Ainsi, il fut payé en 1388, à.... *pro puniando loux marchicoux castri Fori*, sept gros et tiers. Item, en 1388, à André Logeat, sergent de Montbrison, qui apporta deux fois *des nouvelles des Anglais*, six gros. Item, en 1389, aux sieurs Etienne Tricaud et Jean Pictre, quatre gros qu'ils avaient avancés à un messager que le châtelain de Feurs, noble Jean des Rues, y avait envoyé au sujet des Anglais qui étaient aux environs de *Macoux* (Marcoux près de Boën?) Ce village est en effet situé au pied des montagnes qui nous séparent de l'Auvergne, sur le versant qui regarde le Forez.

La même année, en 1389, dans une assemblée générale des Etats de Forez, tenue à l'occasion des Anglais qui envahissaient la province, Feurs fut taxé à quinze francs d'or, pour sa part dans la défense de la patrie commune : *pro tuitione et defensione patriæ Forensis contra Anglicos* ; plus, à douze francs pour le salaire du guêteur et du portier de Feurs. Sur cet impôt il fut remboursé au sieur Ponchon, *leveur des tailles*, quinze francs qu'il avait avancés pour les murailles et fortifications de la ville : *pro muralia fortificationis villæ Fori*.

Nouvelle taille levée en 1390, s'élevant à cent quatre francs d'or dix gros, dont cent francs furent employés de suite à la clôture de la ville et quatre francs à une réparation à la porte du château.

Le danger devenait pressant ; les Anglais serraient Feurs de plus près. Après avoir pourvu à la défense de la ville, il fallait mettre le château en état de résister. Aussi, au mois